



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Bücker 131 "Jungmann" HB-UTS

survenu le 6 juin 1965

sur l'aérodrome d'Yverdon VD

Séance de la commission

13 août 1965

R A P P O R T F I N A L

de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents
d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Bücker 131 "Jungmann" HB-UTS

survenu le 6 juin 1965

sur l'aérodrome d'Yverdon VD

0. RESUME

Le dimanche, 6 juin 1965, à 1445 HEC, le pilote décolle de l'aérodrome d'Yverdon pour un vol d'acrobatie à bord de l'avion Bücker "Jungmann" HB-UTS. Après avoir exécuté son programme, et après une approche normale, le pilote posa son avion à 1520, à 40 m du début et à proximité immédiate du bord droit de la piste. En roulant, l'avion heurta quelques moutons, traînants d'un troupeau qui paissait sur l'aérodrome.

Le pilote fut légèrement blessé et l'avion gravement endommagé. Quatre moutons furent tués.

L'accident est dû au fait que des moutons, appartenant à un troupeau trop peu surveillé, se trouvaient dans une zone qui aurait dû être libre d'obstacles.

1. ENQUETE

L'enquête préalable fut close le 28 juin 1965 par la remise du rapport d'enquête du 26 juin 1965 au président de la Commission.

2. ELEMENTS

21. Intéressés

211. Pilote : année de naissance 1944

Licence de pilote privé du 4 juin 1964, valable jusqu'au 22 mai 1966. Début de la formation aéronautique en été 1963 à Lausanne.

Entraînement total 38 heures et 280 atterrissages, dont 5:15 heures et 26 atterrissages sur Bücker.

212. Moutonnier : année de naissance 1912, de nationalité italienne

22. Avion HB-UTS

Propriétaire et exploitant : Air-Club Yverdon, Yverdon VD

Type : Bücker 131 "Jungmann" avec moteur Hirth de 105 CV

Constructeur : Bücker Flugzeugbau GmbH, Rangsdorf-Berlin

Fabricant : Dornier-Werke AG, Altenrhein

Caractéristiques : monomoteur, biplan haubanné, construction mixte, deux sièges en tandem. Envergure 7.4 m, hauteur au-dessus du sol des extrémités de l'aile inférieure 84/60 cm

Certificat de navigabilité du 20 mai 1963, valable jusqu'au 17 mai 1966

23. Terrain

L'accident s'est produit au début de la piste 23 de l'aérodrome d'Yverdon. L'aire d'atterrissage et de départ a une largeur de 97.50 m et une longueur de 850 m. La piste - orientée 05/23 - mesure 30 m x 850 m. Elle est balisée par des plaques blanches en ciment, noyées dans le sol, distantes de 50 m.

Le jour de l'accident, la partie médiane de la piste était fauchée sur une largeur de 20 m environ. Le reste de l'aérodrome était recouvert d'herbe haute par endroit de 40 à 50 cm.

Coordonnées du lieu de l'accident : 537.400/179.600, 432 m/M, commune d'Yverdon.

24. Conditions météorologiques

Le jour de l'accident, la situation météorologique dans la région d'Yverdon était la suivante : 8/8 Altostratus, plafond à 1600 m/M, visibilité au sol 10 km, vent 3-4 nœuds de l'est.

25. Prescriptions

L'Air-Club d'Yverdon, exploitant de l'aérodrome, a autorisé un boucher, Yvonand, à faire paître un troupeau de moutons sur l'aérodrome. L'article 5 du contrat de bail du 1er décembre 1959 stipule :

"Pendant le service de vol, aucun animal ne devra se trouver sur la piste."

Selon les instructions données également par les membres de l'Air-Club aux moutonniers, ces derniers devaient éviter de laisser paître le troupeau aux abords immédiats de la piste lorsqu'il y avait une activité de vol.

3. HISTOIRE DE L'ACCIDENT

31. Le dimanche, 6 juin 1965, à 1445 HEC, le pilote, participant à un cours d'Instruction Aéronautique Préparatoire (IAP), organisé par l'Air-Club d'Yverdon, s'envola à bord de l'avion Bücker 131 "Jungmannn" HB-UTS pour un vol d'acrobatie, à la suite duquel il devait effectuer un atterrissage normal dans les 100 premiers mètres de la piste 23 de l'aérodrome d'Yverdon.

32. Le moutonnier, consommant à la buvette de l'aérodrome, se rendant compte que ses moutons étaient trop près de la piste, envoya ses chiens, puis alla lui-même contrôler le résultat. Le gros du troupeau avait été éloigné d'environ 70 à 80 mètres, mais quelques traîneurs étaient encore à proximité du balisage de la piste 23 au moment où le pilote se présentait pour l'atterrissage.

33. Après une approche normale, le pilote posa son avion à 1520 HEC à environ 40 m du début de la piste et à proximité immédiate du bord droit de celle-ci, l'axe de l'avion légèrement dirigé vers l'extérieur de la piste. En roulant exactement sur la plaque de ciment marquant les premiers 50

mètres de la piste, l'avion heurta un premier mouton avec l'aile droite, ensuite plusieurs autres. Le train d'atterrissage s'affaissa, et l'avion termina sa course sur le ventre à 127 m du début de la piste et à 3.80 m à droite du bord de la piste.

4. DOMMAGES

41. Le pilote fut légèrement blessé au nez.

42. L'avion fut gravement endommagé (le coût de la réparation est estimé à 15'000 francs).

43. Quatre moutons furent tués, mais la viande ayant pu être débitée, il n'y eut pratiquement pas de perte pour le propriétaire.

5. CONSTATATIONS ULTERIEURES

-

6. DISCUSSION

61. Vu l'expérience assez limitée du pilote et la mauvaise visibilité de l'avion Bücker vers l'avant, on ne peut reprocher au pilote d'avoir manqué la partie médiane fauchée de la piste et d'avoir posé son avion à l'extrême bord droit de celle-ci. On comprend aussi que le pilote n'ait pas vu les quelques moutons dans l'herbe haute.

62. Par contre, on comprend mal le comportement du moutonnier. Les bêtes n'auraient pas dû se trouver au bord de la piste. Le moutonnier avait reçu les instructions nécessaires à cet égard. Il semble toutefois que ces instructions n'aient pas été très précises, que la surveillance exercée par son patron et les interventions des organes de l'aérodrome n'aient pas été assez énergiques.

7. CONCLUSION

La Commission arrive, à l'unanimité, à la conclusion

suiivante : L'accident est dû au fait que des moutons,
appartenant à un troupeau trop peu surveillé, se trouvaient
dans une zone qui aurait dû être libre d'obstacles.

Zurich, le 13 août 1965

Etabli le 17 août 1965

Cas similaires : -